



Offlanges, le 23 octobre 2017

Compte-rendu du 13 octobre 2017

Présents : MM Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Thierry VINCENT, Jean-Claude THABARD.

Excusés : MM Cédric BARBIER (pouvoir à Thierry VINCENT), Jean MICHAUD.

Secrétaire de séance : M Jean-Claude THABARD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15/09/2017

Il est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX EGLISE LOT 4

M le maire représente l'avenant qui a été corrigé. C'était une erreur d'écritures. Le montant reste inchangé : 3177.50 € HT.

Cet avenant est approuvé à l'unanimité.

DENONCIATION DE LA CONVENTION POUR LES LOGEMENTS IMP GRANDE VIGNE

M le maire a contacté un cabinet d'huissier. Il est en contact avec M ZIEGLER qui se charge de dénoncer cette convention. Le coût s'élève à 150 € environ.

Cette dénonciation permettra à la commune de louer à des personnes qui dépassent le plafond des minimas sociaux.

M GRAS demande si la convention n'est pas liée au prêt obtenu.

M le maire répond qu'au départ oui mais que selon les termes de la convention, on pouvait la résilier après 9 ans (soit en 2009).

Les conseillers acceptent à l'unanimité la dénonciation de cette convention.

M le maire informe que l'isolation des combles de ces logements a été réalisée ce jour.

MAINTENANCE HORLOGES ET CLOCHES

L'entreprise PRETRE qui a travaillé dans l'église a proposé un contrat d'entretien à la commune. M le maire a dénoncé le contrat en cours qui liait la mairie à l'entreprise BODET et demandé une nouvelle proposition.

Après étude des deux devis, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise PRETRE (Mamirolle) pour un montant de 170 € HT.

SUBVENTION FOYER RURAL

Le foyer rural a présenté la facture des feux d'artifice (2700 €) et demandé une subvention à la commune. Les conseillers acceptent, à l'unanimité, d'allouer une subvention au foyer rural correspondant à la moitié de cette somme soit 1350 €.

Ils acceptent la modification de crédits pour permettre le versement :

Compte 6232 : fêtes et cérémonies : - 1350 €

Compte 6574 subventions : + 1350€

ONF

- CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT

En 2016, les recettes pour la commune ont été d'environ 35 € par m³.

La moyenne était située entre 27 et 30 €.

Cette année les lots prévus sont en parcelles 31, 32 42 et 43 : 100 m³ de chênes et 80 m³ de hêtres. C'est la société AJWOOD qui a été retenue par l'ONF (Problèmes rencontrés l'année dernière avec l'entreprise CALVI).

Les conseillers acceptent, à l'unanimité, de renouveler ce contrat d'approvisionnement.

- COUPES DE BOIS 2018

Elles auront lieu dans les parcelles 10, 11 et 12

Les garants seront : MM Marc BARBIER, Claude CLERGET et Luc BARBIER.

Cette décision est acceptée à l'unanimité

M THABARD demande des informations pour l'affouage 2017-2018. M le maire répond que ce n'est pas encore déterminé.

QUESTIONS DIVERSES

- La convention avec «30 Millions d'amis» a été signée. La capture commencera rue du Puits et rue du Colosse Rémond. La population sera avertie.
- L'opérateur FREE veut relier une nouvelle antenne relais située «aux Topes», par de la fibre optique enterrée sur le réseau France Telecom jusqu'au niveau de la maison DELABARRE. Une convention doit être signée entre FREE et la commune. En attente.
- Lavoir : M LENOBLE a pris contact avec un architecte du patrimoine qui veut des photos de la citerne avant de se prononcer. M le maire dit que selon les réflexions de Mme GERARDIN lors du conseil précédent, il n'est peut être pas utile de réaliser des travaux d'étanchéité sur la citerne. Et que la commune peut prévoir uniquement le raccordement des eaux pluviales.
- Consommation d'eau : la commune prélève environ 60 m³ par semaine sur l'eau du syndicat.
- M THABARD demande les dates pour approuver les nouveaux statuts de la communauté de communes Jura Nord.
- M THABARD souhaite qu'un débat soit prévu au sein du conseil pour évoquer le PLUI. Et demande au maire de l'inscrire à un prochain ordre du jour. M le maire propose dans un premier temps de faire une réunion de travail sur ce sujet.
- M GRAS informe le maire que la micro station du bâtiment de la «cantine» ne fonctionne pas correctement et lui demande de prévenir le SPANC car ce sont des eaux polluées qui sont rejetées dans la nature
- M GRAS fait remarquer que les nids d'hirondelles sous l'abri de bus ont été détruits. C'est inacceptable et illégal. Il rappelle que cette infraction est passible d'une amende. Il aurait suffi de placer des planches en dessous des nids.
M le maire répond que c'est lui qui a demandé à l'employé communal de les enlever après le départ des hirondelles en raison des salissures de leurs déjections. Et c'est le même problème dans l'atelier communal ce qui le rend insalubre Il est en contact avec la DREAL pour remplacer ces nids par des nichoirs.

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à 21 h 25.